



Affiché le... 02 DEC. 2015  
Début.....  
Fin.....

## Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille quinze et le mercredi 25 novembre, à dix-neuf heures et vingt minutes,  
Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-L'eau, convoqués le 19 novembre 2015, se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Philipson FRANCFORT, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de la Commune de Morne-à-L'eau.

**Etaient présents (19):** Monsieur Philipson FRANCFORT, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Marcienne LORMEL/ARPHÉXAD, Madame Nadia NEGRIT, Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Monique DELMESTRE, Monsieur Léonard JERUL, Madame Nita FOUKAN, Monsieur Judex LACLUSSE, Madame Annette PRESSE, Monsieur Joubert LUCE, Madame Florise CANVOT, Madame Annick VANONY, Madame Marie-Chantale SAINT-SAUVEUR, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur Edmond MARCEL, Monsieur Patrice RESDEDANT, Madame Sabrina GARES.

**Etaient Excusés (03):** Monsieur Jean-Claude LOMBION, Madame Roselyne CARDOVILLE, Madame Michelle MAKAI/AZENON.

**Etaient représentés (00) :**

**Etaient absents (14):** Monsieur Jean-Claude LOMBION, Madame Victoire JASMIN, Monsieur Edouard FRANCIETTA, Madame Dolorès BELAIR, Monsieur Jean DARTRON, Madame Laure PHAETON, Madame Roselyne CARDOVILLE, Madame Marie-Christine NANNETTE, Monsieur Favrot DAVRAIN, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Monsieur Klébert BLANCHE / MARIE, Madame Michelle MAKAI/AZENON, Monsieur Georges HERMIN, Madame Sandra MANETTE.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné pour assurer le secrétariat.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Monsieur le Premier Adjoint, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

## **Délibération n°08-03-2015**

### **Approbation du projet de subventions aux associations l'Etoile, L'indomptable, Olympic, Zayen La, Zenith, pour l'acquisition de minis bus dans le cadre de l'opération « Horizon Bleu 2016 » de la Fédération Française de Football.**

Dans le cadre de l'organisation du championnat d'Europe des Nations de Football en France en juin 2016, la Fédération Française de Football (FFF) organise une opération intitulée « Horizon Bleu » dans laquelle elle aide au développement du football amateur en soutenant financièrement des projets portés par des associations ou des collectivités, notamment pour l'acquisition de minis bus aux clubs affiliés.

Cette action s'inscrivant dans le cadre de la politique sportive municipale : « soutien au fonctionnement des associations », le Maire soumet au conseil municipal la participation de la ville à l'opération, par le versement de subventions à chacune des cinq associations affiliées FFF du territoire. Le montant de ces subventions étant équivalent au solde du reste à payer, hormis frais de première mise en circulation suivant le plan de financement de l'opération.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

***Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Où l'exposé du Maire,  
Et après en avoir délibéré,***

#### **DECIDE :**

***Article 1<sup>er</sup> :*** D'approuver la participation de la commune à l'opération « Horizon Bleu 2016 » par le versement, aux cinq associations affiliées Fédération Française de Football du territoire, de subventions pour l'acquisition des minis bus ;

***Article 2 :*** Le montant de cette subvention sera équivalent suivant le plan de financement de l'opération, à la part restante à payer par l'association hormis frais de première mise en circulation ;

***Article 3 :*** Les sommes pourront être versées directement au concessionnaire Volkswagen ou à l'association dans un souci d'utilisation des subventions aux fins d'acquisition des minis bus ;

***Article 4 :*** D'autoriser le Maire à engager toutes les démarches relatives au versement de ces subventions ;

***Article 5 :*** D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision ;

***Article 6 :*** Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016 ;

Article 7 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services sont chacun chargés, en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision.

*Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal*

*Pour expédition certifié conforme  
Fait à Morne-À-L'eau, le 26 novembre 2015,*

*P/* Le Maire,  
  
Jean-Claude LOMBION Philipson FRANCFORT  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

Acte rendu exécutoire après avoir été au contrôle de légalité

Le 02 DEC. 2015

Formalités de publicité

Effectuées le 02 DEC. 2015

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre

